Mairie de Dommartin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°094-2026
Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
Chemin de Pré Cousin et chemin de l'étang

Monsieur le Maire de Dommartin,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la demande de ENEDIS-DRSIR-BO L Arbresle, TSA 54050, 26 avenue de l'Île Saint-Martin, 92894 Nanterre Cedex 9, concernant l'occupation temporaire du domaine public pour la pose d'un groupe électrogène ;
Considérant qu'il convient de réglementer cette occupation du domaine public afin de garantir la sécurité des usagers et la préservation des lieux ;

ARRETE

Article 1 : L'ENEDIS-DRSIR-BO L Arbresle est autorisée à occuper temporairement le domaine public pour l'installation d'un groupe électrogène destiné à permettre des travaux d'élagage au chemin de Pré Cousin et au chemin de l'étang à Dommartin.

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour la période du 14 octobre 2026 au 15 octobre 2026 inclus.

Article 3 : Les travaux et l'installation du matériel seront réalisés par ou pour le compte de ENEDIS.

Article 4 : L'occupation du domaine public devra être limitée à l'emprise strictement nécessaire aux travaux.

L'installation ne devra occasionner aucune gêne à la circulation des véhicules et des piétons.

Les accès aux propriétés riveraines devront être maintenus en permanence.

Article 5 : Le bénéficiaire assurera la signalisation et la sécurisation de l'installation conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Le pétitionnaire sera responsable de tous dommages pouvant résulter de cette occupation temporaire du domaine public.

À l'issue de l'intervention, les lieux devront être remis dans leur état initial.

Article 7 : Le présent arrêté n'est valable que pendant la période impartie. Il est périmé de plein droit s'il n'en n'a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny – Dommartin
ENEDIS-DRSIR-BO L Arbresle
Et publié sur le site internet de la Mairie et aux abords du chantier

Fait à Dommartin,
le vendredi 25 septembre 2026
Le Maire, Alain THIVILLIER

